

RAPPORT N° 00/2-25
au Conseil Municipal

OBJET

**AMENAGEMENT DE RUISSEAU BLANC A LA MONTAGNE
QUITUS TECHNIQUE ET FINANCIER**

Par Délibération en séance du 13 mars 1991, une convention de Mandat de réalisation a été conclue avec la SODIAC pour l'aménagement du terrain cadastré section CD n° 177, d'une contenance de 44 319 m², au lieu-dit «Ruisseau Blanc» à La Montagne.

L'opération a porté sur la viabilisation et la réalisation des voies et espaces publics qui ont permis la réalisation de :

- 178 LLS par la SODIAC,
- 80 ILM par la CILR,
- 1 site d'espaces de jeux pour enfants.

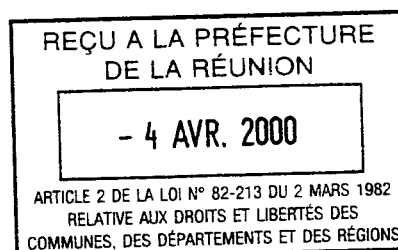
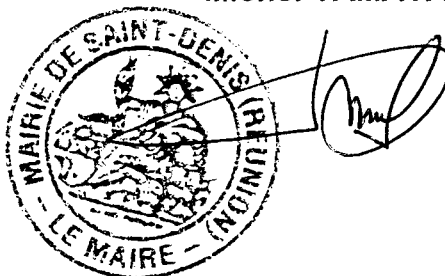
Par Délibération en séance du 26 février 1999, vous avez constaté l'achèvement de la mission confiée au Mandataire SODIAC et approuvé le bilan de clôture de l'opération faisant apparaître un coût total de l'ouvrage de 14 014 924, 42 F TTC.

La reddition définitive des comptes est faite.

Je vous demande aujourd'hui de m'autoriser à délivrer à la SODIAC le quitus global de sa mission au plan technique et financier.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 00/2-25
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 24 mars 2000

OBJET

AMENAGEMENT DE RUISSEAU BLANC A LA MONTAGNE
QUITUS TECHNIQUE ET FINANCIER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 00/2-25 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Mickaël NATIVEL, 2^{ème} Adjoint, présenté au nom des Commissions Aménagement et Entreprise Municipale / Finances ;

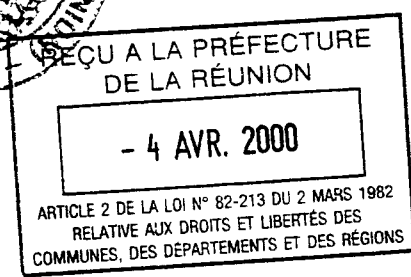
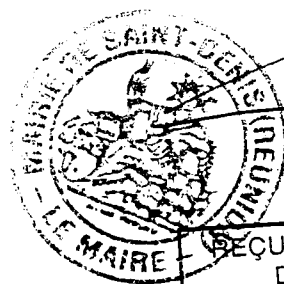
Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

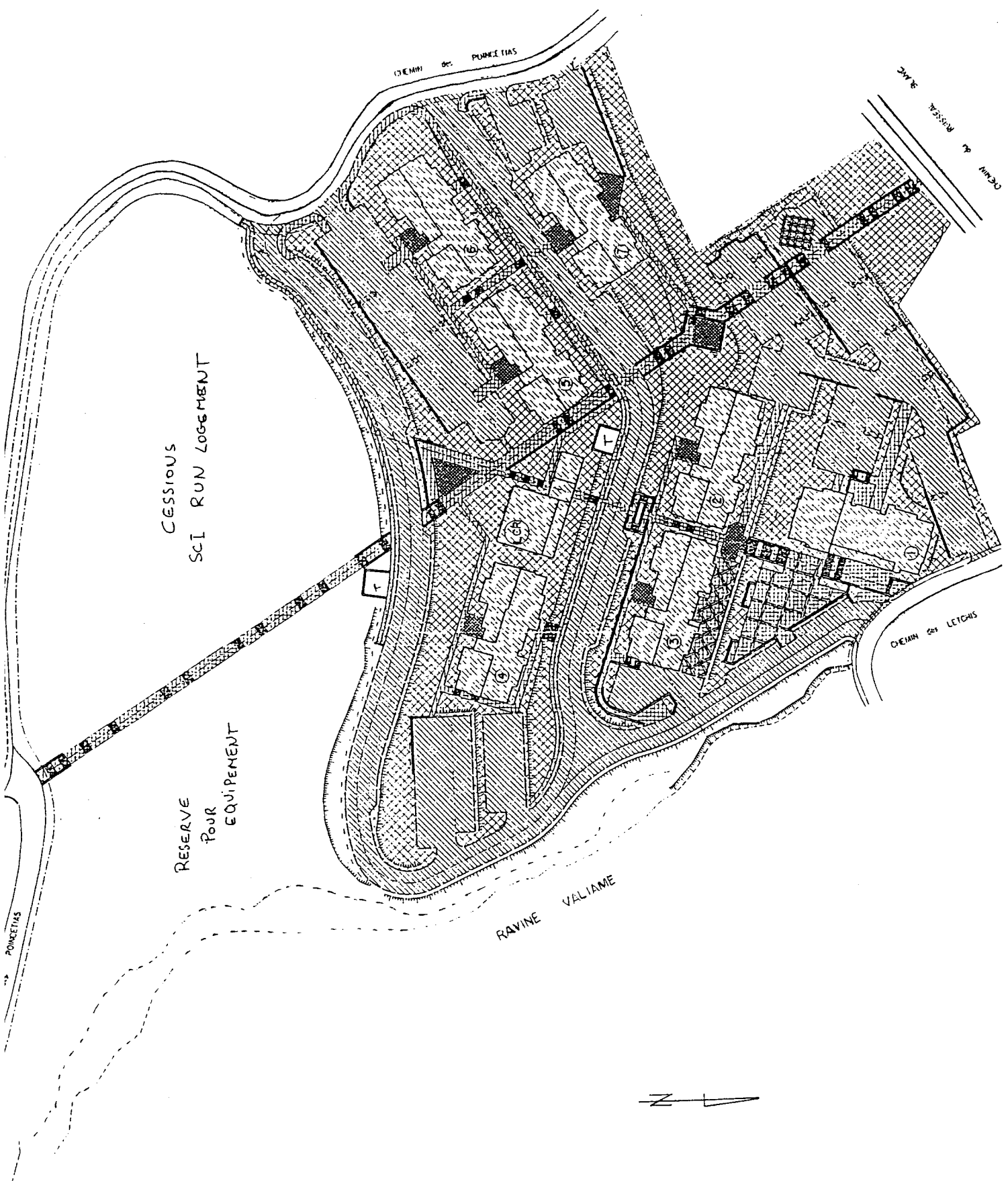
APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE (5 votes contre - dont 1 par procuration)

Délivre quitus global de sa mission au Mandataire SODIAC pour la réalisation de l'aménagement du terrain cadastré section CD n° 177 au Ruisseau Blanc.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 31 MARS 2000

LE MAIRE
Michel TAMAYA





CESSIONS
SCI RUN LOGEMENT

RESERVE
POUR
EQUIPEMENT

RAVINE
VALIAME

CHEMIN DES PONCELIAS

CHEMIN DES LETCHIS

CHEMIN DES POUCELIAS

PONCELIAS

